

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 2 DÉCEMBRE 2019, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE NOVEMBRE 2019
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
 - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 30 novembre 2019
 - 5.3 Déclaration d'intérêts pécuniaires d'un membre du Conseil
 - 5.4 Dépôt du rapport de gestion contractuelle de l'année 2018
 - 5.5 Extrait du registre des déclarations faites par le Conseil
 - 5.6 Adoption du calendrier 2020 des séances ordinaires du Conseil
 - 5.7 Affectation à l'excédent affecté – Fonds environnement
 - 5.8 Fermeture de l'hôtel de ville pour la période des Fêtes 2019
 - 5.9 Mise en place d'un régime d'assurance collective et octroi du contrat
 - 5.10 Participation à une formation de l'ADMQ
 - 5.11 Mise à jour du programme de prévention en santé et sécurité au travail
 - 5.12 Ajout du module d'élections au logiciel de gestion municipale PG Solutions
6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 6.1 Participation financière pour la promotion des emplois en camp de jour
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Mise à jour de la composition de l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC)
 - 7.2 Mandat de services professionnels pour l'installation de génératrices à l'hôtel de ville et au garage municipal / caserne
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Entente de partage des coûts de déneigement de la borne sèche du domaine des Étoiles - saison 2019-2020
 - 8.2 Mandat de services professionnels pour le relevé topographique d'une portion du chemin du lac d'Argent
 - 8.3 Cession de droits de passage sur divers chemins et terrains municipaux pour le sentier de motoneige
9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1 Acceptation de paiement du décompte progressif no 2 des travaux de relocalisation de la conduite d'aqueduc de la route 112
 - 9.2 Renouvellement du contrat d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Liste des permis de construction émis en novembre 2019
 - 10.2 Nomination d'un conciliateur-arbitre
 - 10.3 Demandes de permis dans le cadre d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
11. PRÉSENTATION DE CITOYENS
12. RETOUR SUR LES QUESTIONS PRISES EN DÉLIBÉRÉ
13. VARIA
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d’Eastman tenue le lundi 2 décembre 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil de l’hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, le maire Yvon Laramée, les conseillères Heidi Fortin et Nathalie Lemaire ainsi que les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin.

La séance est présidée par le maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne Turcotte, est également présente et agit comme secrétaire d’assemblée. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Résolution
2019-12-478

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout du point 6.2 – Dépôt d’une demande au Programme de soutien à des projets de garde pour la période estivale 2020.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2019

Résolution
2019-12-479

Il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s’en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Dépôt

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de correspondances reçues entre le 28 octobre et le 22 novembre 2019.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d’ouverture.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

Dépôt

5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

Le maire confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

Dépôt

5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 30 novembre 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 30 novembre 2019 pour un montant totalisant 367 905,21 \$. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

Dépôt

5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du Conseil

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la déclaration des intérêts pécuniaires du maire Yvon Laramée conformément à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

Dépôt

5.4 Dépôt du rapport de gestion contractuelle de l'année 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de gestion contractuelle de l'année 2018. Ce rapport est fait conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*.

5.5 Extrait du registre des déclarations faites par un ou des membre(s) du conseil

En vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer au conseil un extrait du registre des déclarations faites par un ou des membre(s) du conseil à la séance ordinaire du mois de décembre de chaque année.

La directrice générale et secrétaire-trésorière déclare qu'elle n'a reçu aucune déclaration des membres du conseil indiquant la réception d'un don, d'une marque d'hospitalité ou tout autre avantage dont la valeur excède 200 \$ pour l'année 2019.

Résolution
2019-12-480

5.6 Adoption du calendrier 2020 des séances ordinaires du Conseil

ATTENDU QUE le *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D'adopter le calendrier 2020 des séances ordinaires du Conseil qui se tiendront généralement les premiers lundis du mois, sauf lors de congés fériés (remis aux deuxièmes lundis), à compter de 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman :

13 janvier	6 juillet
3 février	3 août
2 mars	14 septembre
6 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 ^{er} juin	7 décembre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2019-12-481

5.7 Affectation à l'excédent affecté – Fonds environnement

Procès-verbal sujet à l'approbation du conseil municipal à sa prochaine assemblée régulière.

ATTENDU QUE la taxation 2019 relative au tarif pour la Réserve environnement totalise 29 938 \$ en date du 2 décembre 2019;

ATTENDU QU'une tenue à jour du rôle d'évaluation peut apporter une augmentation ou diminution de ce montant;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'affecter à l'excédent affecté - Fonds environnement le montant total taxé en 2019 pour le tarif Réserve environnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-12-482**

5.8 Fermeture de l'hôtel de ville pour la période des Fêtes 2019

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser la fermeture de l'hôtel de ville pour la période des Fêtes du vendredi 20 décembre à 16 h au dimanche 5 janvier inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-12-483**

[Annexe
5.9](#)

5.9 Mise en place d'un régime d'assurance collective et octroi du contrat

ATTENDU QUE l'assurance collective constitue un élément important de la rémunération globale accordée aux employés et le souci du Conseil d'assurer la rétention de son personnel municipal;

ATTENDU QUE la direction générale a mandaté le Cabinet Chapdelaine & associés inc. à réaliser un appel d'offres pour un régime correspondant aux besoins de l'organisation et à la capacité de payer des adhérents et de la Municipalité;

ATTENDU l'analyse des soumissions conformes et la recommandation du cabinet;

ATTENDU les délais requis pour inscrire les employés au régime en date du 1^{er} janvier 2020;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D'accorder le contrat d'assurance collective au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'assureur Union-Vie, à compter du 1^{er} janvier 2020 selon les termes et les garanties joints aux présentes pour en faire partie intégrante et comprenant notamment :

- le partage de la prime mensuelle et la taxe associée de l'ensemble des garanties obligatoires à raison de 50 % par l'employeur et de 50 % par les employés;
- pour les garanties facultatives, au choix de l'employé, la prime et la taxe associée de ces garanties sont payables à 100 % par l'employé;
- pour une option générant une surprime, cette surprime et la taxe associée sont payables à 100 % par l'employé;

DE confirmer le mandat au cabinet Chapdelaine & associés inc. à titre de conseiller en assurance collective seul autorisé à représenter la Municipalité auprès des assureurs relativement au régime d'assurance collective;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents relatifs à l'assurance collective, et ce, rétroactivement au 29 novembre 2019;

DE nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière et la trésorière-comptable à titre d'administratrices du régime d'assurance collective;

ET DE ratifier le paiement effectué en date du 29 novembre 2019 couvrant le premier mois d'assurance collective et exigible au 1^{er} décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-12-484**

5.10 Participation à une formation de l'ADMQ

Il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer à l'activité de perfectionnement en salle intitulée « Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal » au coût de 277 \$ avant les taxes;

ET DE rembourser les frais inhérents à cette formation selon la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-130-00-454

**Résolution
2019-12-485**

5.11 Mise à jour du programme de prévention en santé et sécurité au travail

ATTENDU l'évaluation réalisée en 2018 par la Mutuelle de prévention inc. à laquelle la Municipalité est membre;

ATTENDU la recommandation de procéder à la mise à jour du programme de prévention en santé et sécurité au travail en élaborant notamment certains documents et fiches d'actions spécifiques applicables à l'organisation;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE mandater Médial services-conseils SST (anciennement la Mutuelle de prévention inc.) à mettre à jour du programme de prévention en santé et sécurité au travail au montant forfaitaire de 5 012,50 \$ avant les taxes, incluant l'analyse de 15 espaces clos et de 15 machines pour l'élaboration de fiches de cadenassage (chaque analyse supplémentaire étant facturée à 75 \$ avant les taxes), le tout conformément à l'entente déposée le 15 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-130-00-410

**Résolution
2019-12-486**

5.12 Ajout du module d'élections au logiciel de gestion municipale PG Solutions

ATTENDU l'élection partielle prévue en février 2020 et la nécessité d'ajouter le module d'élections au logiciel de gestion municipale PG Solutions;

ATTENDU QUE les frais annuels d'utilisation de l'interface sont facturés au prorata du nombre de mois d'utilisation;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D'ajouter le module d'élections au logiciel de gestion municipale PG Solutions au montant de 4 387,92 \$ avant les taxes et comprenant les licences, les services d'installation et de formation, les frais de gestion et les frais d'utilisation pour le mois de décembre 2019;

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis à l'utilisation d'une durée de trois (3) mois (janvier à mars 2020) au montant de 323,75 \$ avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 23-023-60-726

6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

**Résolution
2019-12-487**

6.1 Participation financière pour la promotion des emplois en camp de jour

Procès-verbal sujet à l'approbation du conseil municipal à sa prochaine assemblée régulière.

ATTENDU le projet régional de production de vidéos faisant la promotion des emplois en camp de jour et s'adressant aux jeunes occupant généralement ces postes d'étudiants estivaux;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE contribuer au projet régional de production de vidéos promotionnelles des emplois en camp de jour pour un montant de 200 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-701-51-340

Résolution
2019-12-488

6.2 Dépôt d'une demande au Programme de soutien à des projets de garde pour la période estivale 2020

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2020 qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman souhaite présenter une demande d'appui financier en 2019-2020 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale 2020;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE déposer une demande de soutien financier pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale 2020;

ET D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité d'Eastman.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Mise à jour de la composition de l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC)

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE mettre à jour la composition de l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC) selon les titres municipaux suivants :

<i>Fonction</i>	<i>Titre municipal</i>
<i>Coordonnateur</i>	Directeur général et secrétaire-trésorier
<i>Coordonnateur – substitut</i>	Secrétaire-trésorier adjoint
<i>Directeur des opérations</i>	Directeur du service de sécurité incendie
<i>Directeur des opérations – substitut</i>	Capitaine du service de sécurité incendie
<i>Services techniques et transport</i>	Directeur des travaux publics
<i>Services techniques et transport – substitut</i>	Inspecteur municipal - environnement
<i>Communications</i>	Maire
<i>Communications – substitut</i>	Maire suppléant
<i>Administration</i>	Trésorier – comptable
<i>Services aux sinistrés</i>	Coordonnateur des loisirs
<i>Services aux sinistrés - substitut</i>	Aide au coordonnateur des loisirs

Résolution
2019-12-489

Résolution
2019-12-490

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.2 Mandat de services professionnels pour l'installation de génératrices à l'hôtel de ville et au garage municipal / caserne

ATTENDU QUE l'hôtel de ville est identifié comme le centre de coordination des mesures d'urgence en cas de sinistre;

ATTENDU l'importance de doter le garage municipal / caserne d'une génératrice pour assurer le maintien des opérations de voirie, de sécurité incendie et de premiers répondants lors de pannes;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite s'adjoindre les services d'une firme de génie électrique afin d'évaluer les charges et capacité requises pour lesdits bâtiments, concevoir les plans et devis et superviser les travaux d'installation;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite conformément au *Règlement no 2018-11 sur la gestion contractuelle*;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE mandater la firme Génimac Experts-conseils à procéder à l'étude des charges et de la capacité, la préparation des plans et devis et la supervision des travaux d'installation de génératrices à l'hôtel de ville et au garage municipal / caserne au montant forfaitaire de 7 500 \$ avant les taxes, et ce, conformément à la soumission datée du 28 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Postes de dépenses : 02-320-00-410
et 02-230-00-410

Résolution
2019-12-491

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Entente de partage du coût de déneigement de la borne sèche du domaine des Étoiles - saison 2019-2020

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE partager le coût de déneigement de la borne sèche installée dans le Domaine des Étoiles en partenariat avec la Municipalité de Bonsecours (50 %) pour la saison hivernale 2019-2020 pour un montant de 525 \$ avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-220-10-521

Résolution
2019-12-492

8.2 Mandat de services professionnels pour le relevé topographique d'une portion du chemin du lac d'Argent

ATTENDU les travaux de reconstruction du chemin du lac d'Argent inscrits au Plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC de Memphrémagog admissibles à une subvention pouvant atteindre la somme de 845 000 \$, dans la mesure où le projet est déposé rapidement à l'ouverture du programme en avril 2020 (premier arrivé, premier servi);

ATTENDU QUE pour se qualifier à ce programme, la Municipalité doit avoir complété à 90 % les plans et devis d'ingénierie requis pour les travaux;

ATTENDU la nécessité de compléter le relevé topographique de l'infrastructure routière, de l'intersection du chemin du Théâtre à celle du chemin des Diligences, en amont de la conception des plans et devis;

ATTENDU QU'une demande de prix a été réalisée conformément au *Règlement no 2018-11 sur la gestion contractuelle*;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE mandater Maryse Phaneuf arpenteure-géomètre à procéder au relevé topographique de la portion comprise entre les chemins du Théâtre et des Diligences du chemin du lac d'Argent au montant forfaitaire de 9 730 \$ avant les taxes, et ce, conformément à la soumission datée du 28 novembre 2019;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 23-042-11-721

**Résolution
2019-12-493**

8.3 Cession de droits de passage sur divers chemins et terrains municipaux pour le sentier de motoneige

ATTENDU la demande du club Les Pionniers de Valcourt d'obtenir des droits de passage sur divers chemins et terrains municipaux pour assurer les opérations de la saison hivernale s'échelonnant jusqu'au 1^{er} avril 2020;

ATTENDU QUE le club déclare avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile de 2 millions de dollars;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente de cession de droits de passage pour le sentier de motoneige pour la période hivernale s'échelonnant jusqu'au 1^{er} avril 2020 sur les propriétés suivantes :

- Passage Khartoum, de la limite de la Municipalité de Bonsecours jusqu'au chemin des Diligences;
- Traverse du chemin des Diligences;

ET CE, conditionnellement à ce que le club Les Pionniers de Valcourt :

- s'assure de la sécurité des usagers du sentier en tout temps;
- maintienne une signalisation adéquate sur toute la longueur du sentier;
- fournisse à la Municipalité son plan d'aménagement et de signalisation avant le début de la saison;
- dégage la Municipalité de tout recours contre elle en tant que propriétaire en reconnaissant sa seule responsabilité quant à l'entretien et la surveillance du sentier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

**Résolution
2019-12-494**

9.1 Acceptation de paiement du décompte progressif no 2 des travaux de relocalisation de la conduite d'aqueduc de la route 112

ATTENDU la recommandation de paiement de la firme d'ingénierie EXP en regard du décompte progressif no 2 soumis le 20 novembre 2019 et de la libération partielle de la retenue contractuelle suite à l'acceptation provisoire des travaux du 30 octobre 2019;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'autoriser le paiement du décompte progressif no 2 des travaux de relocalisation de la conduite d'aqueduc sur la route 112, conformément à la facture d'Eurovia Québec Construction inc., au montant de 263 351,87 \$ incluant les taxes, le coût des directives de changement no 2 et 3 ainsi que le montant de la libération partielle de la retenue contractuelle passant de 10 % à 5 %.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 23-052-11-721

**Résolution
2019-12-495**

9.2 Renouvellement du contrat d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable

ATTENDU QUE le contrat pour la fourniture de services professionnelles d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable arrive à échéance le 31 décembre 2019;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE renouveler le contrat pour la fourniture de services professionnels d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable de la firme Aquatech société de gestion de l'eau inc., pour l'année 2020 au montant forfaitaire de 49 457,31 \$ avant les taxes;

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en novembre 2019

Le conseil prend acte.

10.2 Nomination d'un conciliateur-arbitre

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales* exige que toute municipalité nomme une personne désignée pour agir à titre de conciliateur-arbitre;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE nommer Nancy Bilodeau, inspectrice en bâtiment et en environnement pour agir à titre de conciliateur-arbitre de la Municipalité d'Eastman.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.3 Demandes de permis dans le cadre d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 13 novembre 2019;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation du CCU à l'égard de ces demandes;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'accepter, conformément aux résolutions adoptées par le CCU lors de l'assemblée du 13 novembre 2019 jointes aux présentes pour en faire partie intégrante, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- Ajout d'une lucarne sur le versant droit (nord) du bâtiment situé au 119, Promenade Jean-Rafa, à condition que les revêtements du toit et des murs extérieurs soient les mêmes que ceux dudit bâtiment;
- Construction d'un bâtiment accessoire (remise) au 3, chemin de la Crête Nord;
- Modification du projet au 32, chemin des Castors par l'ajout d'un garage attaché;
- Modification de l'enseigne au 25, rue Lapointe suite au changement de nom de l'établissement.

Procès-verbal sujet à l'approbation du conseil municipal à sa prochaine assemblée régulière.

Résolution
2019-12-496

Résolution
2019-12-497

[Annexe
10.3](#)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. PRÉSENTATION DE CITOYENS

12. RETOUR SUR LES QUESTIONS PRISES EN DÉLIBÉRÉ

13. VARIA

La conseillère Nathalie Lemaire résume le travail effectué dernièrement par le comité Arts et culture qui s'affaire à préparer les 10 ans de l'événement « Un livre, un village » qui seront célébrés le 23 avril 2020. Elle enchaîne en rappelant que la période d'inscription à la programmation des loisirs intermunicipaux de l'hiver 2020 se déroulera du 16 décembre au 16 janvier prochain, pour un début de saison le 13 janvier 2020.

Le maire fait le rapport de la dernière rencontre de la MRC du Memphrémagog.

Le maire informe les citoyens que l'assemblée extraordinaire pour l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 et du budget 2020 aura lieu le lundi, 16 décembre 2019 à 19 h.

Le conseiller Maurice Séguin fait le compte-rendu de la première rencontre du sous-comité sur la sécurité ferroviaire de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie (ACFEM) à laquelle il a participé avec le directeur du service de sécurité incendie. Les municipalités participantes ont profité de l'occasion pour notamment partager leurs préoccupations quant au passage de matières dangereuses. En ce qui concerne la Municipalité d'Eastman, les enjeux de proximité de la voie ferrée avec le lac Orford (réserve d'eau potable) et l'état du pont ferroviaire ont été soulevés.

La conseillère Heidi Fortin informe l'assistance de l'annulation de la rencontre du 10 décembre prochain sur les marchés publics.

La conseillère Nathalie Lemaire rappelle la tenue des fêtes de Noël ce samedi 7 décembre prochain au cours desquelles seront offerts gracieusement aux participants un spectacle de musique, des feux d'artifice et plusieurs activités familiales. Il sera également possible d'encourager, au même moment, le marché public, l'école Val-de-Grâce et le Club La Missisquoise durant leurs événements respectifs. Par ailleurs, le concert de Noël aura lieu à l'église le 14 décembre à 19 h.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des citoyens.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Nathalie Lemaire propose de lever la séance du conseil à 20 h 29.

Yvon Laramée
Maire

Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».